



FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
L'animation du réseau Natura 2000 est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du programme FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020

Zone Spéciale de Conservation « Vallée de la Meurthe du Collet de la Schlucht au Rudlin »

Comité de Pilotage natura 2000

**Compte-rendu de la réunion
du 3 juin 2019
Mairie du Valtin – 14h00**

Étaient présents / excusés : voir feuille d'émargement ci-jointe

M. John Voinson, maire du Valtin, souhaite la bienvenue aux participants. Il prie d'excuser les membres absents qui se sont signalés (cf liste).

Après le tour de table, M. Voinson expose l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Rappel du contexte
- 2- Renouvellement du Président du comité de pilotage et du Président de la mise en œuvre du document d'objectifs (élections)
- 3- Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives
- 4- Points divers
- 5- Terrain : visite des travaux de réouverture sur « le Jeu de Carte » (prévoir tenue adaptée).

1. Rappel du contexte

Le contexte est présenté sur le document ci-joint, projeté lors de la réunion.

2- Renouvellement du Président du comité de pilotage et du Président de la mise en œuvre du document d'objectifs (élections)

La dernière réunion du comité de pilotage avait eu lieu le 22 novembre 2017.

M. Laruelle, ancien maire du Valtin, était président du comité de pilotage du site natura 2000 de la haute vallée de la

Meurthe depuis 2012, et le Parc maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs depuis cette date également.

Emmanuel Perrin, en charge de natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires des Vosges, rappelle que la présidence de comité de pilotage natura 2000 et la maîtrise d'ouvrage pour l'animation du Document d'objectifs doivent normalement être renouvelées tous les 3 ans. Les dernières élections datent de 2017, mais suite au décès de M. Laruelle, il y a lieu de procéder à de nouvelles élections.

M. Perrin rappelle les règles des élections. Il constate que le quorum¹ est atteint pour le collège des collectivités, lesquelles sont habilitées à voter.

M. Daniel MICHEL, conseiller municipal du Valtin, est candidat à la présidence du comité de pilotage natura 2000. Le Parc est candidat à la maîtrise d'ouvrage. Aucun autre candidat n'est déclaré.

Les élus des collectivités présentes ou représentées les élisent à l'unanimité, à ces fonctions.

3- Bilan de la mise en œuvre du document d'objectifs et perspectives

Fabien Dupont, chargé de mission natura 2000 au Parc naturel régional des Ballons des Vosges et animateur de la mise en œuvre du document d'objectifs sur ce site de la haute vallée de la Meurthe, présente un bilan des actions conduites depuis 2011 et pour chaque action, des premières propositions concernant des actions futures. Ces éléments sont indiqués sur la présentation Powerpoint, jointe au présent compte-rendu. 80% des actions prévues au document d'objectifs, validé en 2012, ont été mises en œuvre ou initiées.

Sur les 15 actions présentées, les points suivants sont discutés :

Action E1 : équiper la commune et les résidences isolées pour le traitement des eaux usées

26% des résidences du Valtin *ne sont pas* aux normes en ce qui concerne l'assainissement autonome.

Les montants de subvention sur les opérations de mise aux normes ont évolué, notamment au niveau du conseil départemental des Vosges. **M. Fève, Vice-Président de la communauté de communes de Saint-Dié des Vosges** et en charge de l'environnement, informe qu'une aide forfaitaire de 2500 € par installation est susceptible d'être attribuée.

Action E2 : proposer des infrastructures adaptées au franchissement des cours d'eau

Suite aux fortes pluies de début 2018, le gué aménagé sur la haute Meurthe pour desservir notamment la résidence isolée en fond de la combe du Valtin a été complètement colmatée. Avec le soutien de la Communauté de Communes des Hautes Vosges via notamment l'intervention de Matthieu Zuanella et les conseils de la Police de l'eau et du Parc, ce passage a pu être réaménagé en novembre 2018. Le nouveau dispositif reste toutefois moins fonctionnel que précédemment.

Le barrage du Vétin a également disparu. Ces travaux permettent de remettre en place les continuités biologiques et sédimentaires entre l'amont et l'aval. Il s'agissait également d'une obligation réglementaire. **M. Voinson** est toutefois inquiet des risques d'inondation accrus suite à la suppression de la retenue d'eau caulinair qui jouait également le rôle de tampon : désormais les pluies torrentielles arrivent de manière beaucoup plus brutales sur le village et fragilisent les berges. A ce sujet **Daniel Michel** évoque la situation en aval du village. Il est nécessaire, à ce niveau, de garantir le passage pour l'accès à la prairie située de l'autre côté de la Meurthe, prairie qui pourrait jouer désormais

¹ Elus votants pour l'élection du maître d'ouvrage de la mise en œuvre du document d'objectifs et celle du président du comité de pilotage : M. Jean Charles Benoit (conseiller délégué de Plainfaing), M. John Voinson (maire du Valtin + mandat de Laurent Seguin Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges), Mme Jacqueline Valentin (Conseillère départementale du canton de Gérardmer), M. Patrice FEVE (Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Dié des Vosges à l'environnement)

un rôle important de champ d'expansion des crues.

A ce sujet **M. Fève** évoque une vaste étude, plus globale et portée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Rhin - Meuse.

R1 : adapter les documents de gestion existants aux enjeux de préservation du site

John Voinson évoque à ce sujet le projet de labellisation du village « Site Patrimonial Remarquable », en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France.

Les actions prévues par le document d'objectifs ayant été passées en revue, **M. Dupont** demande aux membres présents si d'autres points seraient à traiter ou à prendre en compte aux vues des enjeux de conservations de la haute vallée de la Meurthe.

Daniel Michel évoque le problème de surdensité de Cervidés sur ce secteur et les nombreux dégâts occasionnés : absence de régénération naturelle de la forêt, notamment sapins, prélèvement de fourrage en prairies etc. Dans la vallée, même les épicéas sont touchés et doivent être protégés. Cet état des lieux est insupportable.

M. Voinson souligne également l'impact sur les sols, en raison de l'érosion accrue en l'absence de couverture au sol, mais aussi sur les jonquilles.

Mme Barnet, représentant la Fédération Départementale des chasseurs des Vosges, informe que sa fédération a mis en place, dans le cadre du plan « forêt-bois » des suivis d'indicateurs afin de mesurer l'évolution de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique : comptages réguliers au phare, indices de pression sur la flore etc. Ces outils vont permettre de mieux appréhender cette question difficile. L'objectif est bien de maintenir, ou de rétablir cet équilibre.

Concernant le secteur, **Mme Barnet** précise également qu'il s'agit d'une population « noyau ». Elle invite la commune à faire le point également avec les propriétaires privés pour vérifier la gestion menée dans ces grandes forêts.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. Voinson** remercie les participants et lève la séance.

Les membres du comité de pilotage sont invités à visiter le chantier en cours au *Jeu de Carte* où la commune du Valtin est en train de rouvrir le paysage : des arbres ont été marqués et sont coupés par des habitants pour le bois de chauffage. Le reste sera exploité par ONF énergie. Une opération « blanche » puisque le produit récolté permet de payer le travail réalisé.

Le Président du comité de pilotage natura 2000

Daniel MICHEL
Conseiller municipal commune du Valtin